

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU 31ème
B.C.P. DURANT DES TRAVAUX DE TELECOMMUNICATION**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : A compter du mercredi 25 octobre 2017 à 7 heures, et jusqu'à la fin des travaux, rue du
31ème B.C.P.,

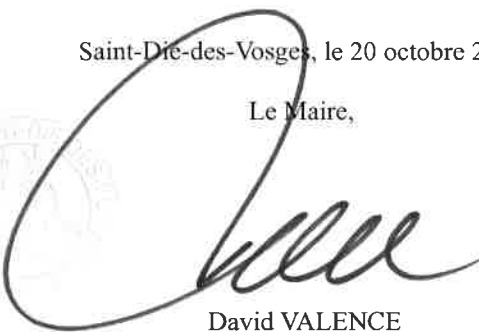
- la circulation sera limitée à 30 km/h;
- la circulation se fera sur chaussée rétrécie;
- la circulation sera modifiée en fonction des nécessités du chantier.

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par l'Entreprise. Le
chantier sera protégé par l'Entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police
Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 20 octobre 2017,

Le Maire,



David VALENCE